

VILLE DE CHANDLER

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 mai 2020, à 16 h 30, à huis clos tel que prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRESENTS PAR ZOOM REUNION Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT PAR ZOOM RÉUNION Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

RÉSOLUTION 200504.131

PROLONGATION DES MESURES EXTRAORDINAIRES COVID-19 – MODIFICATION DU TAUX D'INTERET ET DES PENALITES SUR LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 200320.094 qui approuve que le taux d'intérêt et le taux de pénalité sur les taxes, versements, compensations, tarifs, et autres redevances exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soient de 0 % par an et que ce taux soit maintenu jusqu'au 31 mai 2020

CONSIDÉRANT toutes les incertitudes occasionnées par la crise du Covid-19;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le taux d'intérêt et le taux de pénalité sur les taxes, versements, compensations, tarifs, et autres redevances exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an ;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROCH GIROUX
Directeur général et greffier

VRAIE COPIE CONFORME
Donnée à Chandler,
Ce 5e jour de mai 2020